

ABONNEMENT.

Saumur  
 En an. . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8  
 Poste :  
 En an. . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . . 20 c.  
 Réclames, — . . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES  
 Du droit de refuser la publication  
 des insertions reçues et même payées,  
 sauf restitution dans ce dernier cas.  
 Et du droit de modifier la rédaction  
 des annonces.

Les articles communiqués  
 doivent être remis au bureau  
 du journal la veille de la repro-  
 duction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne  
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 17 DÉCEMBRE 1884.

A LA CHAMBRE

Ainsi que nous l'avons dit, la Chambre a tenu séance hier matin à 9 heures. Elle a adopté par 260 voix contre 20 une proposition de M. Lockroy de tenir deux séances par jour. Elle a adopté ensuite presque tous les chapitres des beaux-arts. La suite de la discussion a été renvoyée à la séance de 2 heures.

On passe à la discussion du budget de l'intérieur.

M. Le Provost de Launay se plaint des retards que subit la transmission des dossiers électoraux au conseil d'Etat.

Les deux premiers chapitres sont adoptés.

M. Raoul Duval propose la suppression du crédit affecté aux traitements des sous-préfets, de ces fonctionnaires qui sont de simples boîtes aux lettres.

M. Laroze s'efforce de démontrer l'utilité de ces fonctionnaires électoraux et décoratifs.

D'autre part, M. Pradon voudrait qu'on examinât s'il ne serait pas possible de réduire le nombre des sous-préfectures.

L'amendement de M. Raoul Duval est repoussé par 296 voix contre 202.

M. Ménard-Dorian propose alors une réduction de 500,000 fr. sur le traitement des sous-préfets dont le nombre est beaucoup trop considérable. Appuyé par M. de Douville-Maillefeu, et combattu par le ministre, l'amendement est rejeté par 285 voix contre 240.

Réduire le nombre des places ! Les républicains ne sont pas si sots.

Un autre amendement de M. Duval demandant la suppression du crédit de 250 mille francs pour supplément de dépenses résultant des classes personnelles, est repoussé.

M. Andrieux — toujours indiscret — demande si M. de Trémontels, l'ancien préfet

de la Corse mis en disponibilité dans les circonstances que l'on connaît, continue à toucher son traitement.

— Oui, répond M. Waldeck-Rousseau, mais j'ai prévenu M. de Trémontels qu'il serait révoqué s'il ne traduisait pas en justice ses accusateurs.

Voilà bien deux mois que ledit préfet a reçu cette mise en demeure ; il ne paraît pas pressé d'aller se justifier devant un tribunal. Mais le ministre de l'intérieur est patient quoique n'étant pas éternel.

M. Raoul Duval demande la suppression des inspections générales administratives qui sont de véritables sinécures ; et M. de Roys la vérification de la comptabilité de l'administration pénitentiaire.

Le chapitre 6, dont M. Raoul Duval sollicite la suppression, est mis aux voix. Le scrutin donne lieu à un pointage.

Pendant cette opération, M. Calla développe en excellents termes un amendement tendant à la suppression des chapitres 9, 40, 44, 42, relatifs au personnel et à l'exploitation du Journal officiel.

Pourquoi ne pas mettre le Journal officiel en adjudication ?

Après une réponse de M. Thomson, le chapitre 9 est adopté.

M. Brisson proclame le résultat du scrutin soumis à l'épreuve d'un pointage.

Le chapitre 6 est adopté par 314 voix contre 171.

M. Carret propose de supprimer le chapitre 19, relatif aux dépenses secrètes de la sécurité publique.

Il reproche à ses fonds de soudoyer la candidature officielle, de corrompre la presse, de solder des agents provocateurs, d'organiser un odieux espionnage politique.

M. Andrieux critique, lui aussi, l'institution des fonds secrets, qui ne peut, d'après lui, se concilier avec les exigences d'une démocratie.

Il cible de traits perfides le pauvre M. Waldeck-Rousseau.

— Comme je m'attends, dit-il en terminant, à voir les fonds secrets employés à soudoyer la candidature officielle contre les can-

didats indépendants, je ne voterai pas les crédits destinés aux fonds secrets.

Pour se dispenser de faire une réponse sérieuse, M. Waldeck-Rousseau le prend sur un ton de persiflage. On ne peut imposer au budget des fonds secrets une comptabilité publique ; on ne peut non plus le réduire ; si la Chambre se méfie du ministre, qu'elle le dise.

M. Pradon émet l'opinion que le contrôle de l'emploi des fonds secrets devrait appartenir non pas au chef de l'Etat, mais à la commission du budget.

M. Andrieux répète que l'institution des fonds secrets est incompatible avec les droits de la démocratie. Il faut supprimer ce luxe de police secrète en matière politique.

Le chapitre 18, dont la suppression est réclamée, est voté par 308 voix contre 194.

On va procéder au vote sur le chapitre 29, lorsque la droite dépose, au milieu des clameurs furieuses des républicains, une demande de scrutin public à la tribune.

Le scrutin est ouvert.

M. Brisson annonce que le quorum n'a pas été atteint.

J'entends n'avoir d'autre maître que moi-même et diriger la campagne à ma guise. Quand je vous télégraphierai, ce sera de Pékin.

— Mais enfin, interrompit M. Ferry, si nous vous donnions vingt-cinq mille hommes immédiatement et les vingt-cinq mille autres plus tard, partiriez-vous ?

— Oui, répliqua le général de Galliffet, avec les derniers vingt-cinq mille hommes.

— Ce que vous demandez là est impossible ! Nous n'avons ni crédits, ni troupes disponibles, en ce moment.

— Eh bien ! dans ce cas, monsieur le ministre, repartit de Galliffet, en se retournant vers le général Campenon, je vous demande la permission de rentrer à Limoges, au milieu de mes troupes, car il ne saurait me convenir de compromettre mon nom dans des aventures que je considère d'avance comme devant être désastreuses pour l'honneur de notre drapeau !

Le général de Galliffet se retira.

On sait le reste.

LES DOUZIÈMES PROVISOIRES.

Le gouvernement attendra le plus possible pour déposer son projet sur les douzièmes provisoires.

Il espère faire voter tout le budget à la Chambre assez à temps pour que le Sénat, reprenant son rôle habituel de machine à enregistrer, puisse le voter en deux séances au maximum.

M. Le Royer s'est engagé à obtenir ce résultat.

C'est, du reste, ce qui probablement aura lieu.

LES MEETINGS RÉVOLUTIONNAIRES DE PARIS.

Les révolutionnaires se sont divisés ; ils paraissent même très-violemment hostiles les uns contre les autres.

Il y avait dimanche trois centres de réunion : salle Chayne, rue d'Allemagne ; salle du Commerce, faubourg du Temple ; salle du Concert, rue de Lyon.

Chronique générale.

LE GÉNÉRAL DE GALLIFFET ET LE TONKIN.

La guerre avec la Chine est depuis longtemps prévue. Ce qui le démontre mieux que tous les commentaires, c'est la conversation suivante, dont le Gaulois garantit l'authenticité ; cette conversation aurait eu lieu au mois de juillet dernier entre le général Campenon, M. Jules Ferry et le général de Galliffet qui fut mandé à Paris.

L'ordre de rappel du général Millot était un fait acquis.

— Voulez-vous aller au Tonkin ? dit le général Campenon au général de Galliffet.

— Parfaitement, mais aux conditions suivantes :

« Il me faut cinquante mille hommes ;

21 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE VI

CERNE ! (suite).

Et comme, pour confirmer ses paroles, le hibou chanta, en effet, dans le gros chêne de l'étang. Mais il faut croire qu'il y en avait deux, car aussitôt le même chant se fit entendre à deux cents mètres en forêt.

— Qu'est-ce que tout cela veut dire ? murmura le vieux Michel, en hochant la tête. Ah ! Moreau, c'est votre faute ! vous avez manqué de la sagacité professionnelle.

Cependant plusieurs heures s'écoulèrent, et aucun cri d'oiseau, vrai ou faux, ne se fit plus entendre. Le vent s'apaisa, la pluie cessa, et le brigadier reprit confiance.

Dès la pointe du jour, l'opération suspendue la veille fut reprise. On commençait à distinguer le buisson où Rouget était couché :

— Je le vois, disait Martin à son ami.

— Où cela ?

— Près de son échelle.

— Tu es de bons yeux, répondait Justin. Moi, je ne vois encore que l'échelle.

Le vieux Michel laissa encore s'écouler quelques minutes, puis il donna ordre à deux hommes de disposer les échelles et les planches. L'opération ne fut nullement contrariée. Pour plus de sûreté, Michel voulut qu'on disposât quelques planches de la même façon, sur un autre point.

Enfin, quand tout fut prêt, et qu'il n'y eut plus que quelques mètres à franchir, à l'endroit où commençait le buisson, le vieux Michel fit armer les fusils, par prudence, et choisit quatre hommes déterminés.

Moreau voulut marcher le premier : il espérait ainsi racher sa faute.

— C'est bien, dit le vieux Michel en lui serrant la main.

Les quatre hommes étant prêts, Michel donna le signal de cet assaut d'un nouveau genre.

Tous les gendarmes, rangés en cercle, étaient attentifs.

— En avant ! cria Michel.

Moreau s'élança avec impétuosité sur le petit pont.

Cet homme n'était pas très-intelligent, mais il était brave, comme le sont d'ailleurs tous les gendarmes.

Quand il fut à l'extrémité de la dernière planche, il saisit son fusil de la main gauche et fit un saut prodigieux par-dessus le buisson :

— Rends-toi, Rouget ! s'écria-t-il.

CHAPITRE VII

UN AMI FIDÈLE.

Les deux Carrou, père et fils, déjeunèrent tranquillement, vers huit heures du matin, suivant leur habitude. Buvant et riant, le père Carrou faisait une fois de plus raconter à Eugène les incidents du singulier repas de l'étang d'Indret, et les récits d'Eugène amusaient beaucoup le vieux braconnier.

— Quel gaillard que ce Louis Rouget ! disait-il ; il a le diable au corps. Imagine-t-on cela ? offrir à souper à ses amis, en pleine forêt.

— C'est comme chez les sauvages, reprenait Eugène.

— Il aurait dû inviter aussi le brigadier Moreau ou le vieux Michel. La fête eût été plus complète. Il faudra que j'aie vu Rouget un de ces jours.

— Allez-y, mon père, vous serez bien reçu.

— Mais je regrette que tu aies omis Julien. S'il bavardait devant sa femme, tout est perdu.

— Oh ! vous êtes sévère pour Jeanne.

— Oui, je n'aime pas cette femme-là. Elle a des airs en dessous qui ne me disent rien de bon. Il faut se défier, Eugène, tu es trop confiant, et tu

feras arriver malheur à ton ami.

— Si Rouget est trahi, dit Eugène, je saurai à qui m'en prendre et Julien me rendra raison !

— Tout cela est bel et bon, reprit le père Carrou en se levant de table et en bouchant la bouteille qu'il porta à la huche, mais tu aurais mieux fait d'aller tout seul à l'étang d'Indret.

Au même instant une trompe se fit entendre du côté de Daumery. Le père Carrou reconnut le signal habituel :

— Tiens ! dit-il, messieurs les gendarmes entrent en forêt ; j'avais envie de faire un petit tour de chasse. Ce sera pour demain.

— Pourvu que ça ne soit pas pour aller à l'étang que les gendarmes sortent à cette heure, observa Eugène, que ses pressentiments ne quittaient plus depuis qu'il avait entendu son père parler de trahison... Mais qui accourt donc, au bout de l'avenue ?

— C'est Baptiste, le charbonnier, dit le père Carrou.

C'était Baptiste, en effet, qui accourait à toutes jambes, en faisant des gestes expressifs. Les deux Carrou rentrèrent au logis et attendirent en silence l'arrivée de leur ami. Quelques instants après, les trois braconniers étaient assis ensemble au coin du feu.

— Je ne sais pas ce qu'il y a, disait Baptiste, tout haletant, mais certainement il va se passer

Il y a eu à l'intérieur des discours très-violents, mais la sortie s'est effectuée partout avec calme.

A la salle Chayne, les révolutionnaires ont organisé une sorte d'exécution en effigie de M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur.

\*\*\*

Le ministre de la guerre vient de prescrire aux colonels des régiments de la garnison de Paris la plus active surveillance au sujet des tentatives d'embauchage, pratiquées dans les casernes par les meneurs anarchistes.

## LA GUERRE AVEC LA CHINE.

### COMBATS A KEUNG.

Le ministre de la marine a reçu de l'amiral Courbet une dépêche de Kelung du 43 décembre, par laquelle il l'informe que le commandant Lacroix a dirigé une reconnaissance offensive contre des ouvrages ennemis nouveaux qui menaçaient certaines de nos positions. On a délogé les Chinois de leurs positions en leur tuant ou blessant plus de 200 hommes.

Il y a eu de notre côté un tué et sept blessés (!).

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 décembre.

La Bourse varie peu aujourd'hui; c'est absolument la même répétition que les jours précédents. La liquidation des valeurs de quinzaine se termine dans de bonnes conditions.

Les rentes s'inscrivent : le 3 6/0 à 78.40 coupon détaché, ce qui correspond à 79.15; l'amortissable à 80.80; le 4 1/2 à 108.82 1/2.

Sur la Banque de France, on cote 5.170 fr. Le Crédit Foncier est demandé à 1.327.50. L'approche du coupon semestriel donne plus d'activité aux achats du comptant.

Les obligations à lots 1879 et 1880 ont un large marché. Les capitaux étrangers s'intéressent aussi bien que les capitaux français à ces excellentes valeurs. L'intérêt qu'elles produisent diffère peu de celui que l'on obtient avec nos Rentes, elles assurent en outre au porteur une participation à des chances de tirages qui se renouvellent tous les deux mois.

La Banque de Paris fait 730 fr., la Banque d'Escompte 531.25.

La Société Générale à 458.75, le bilan au 30 novembre accuse un bénéfice net de 3,072,000 fr.

Le Crédit Industriel et Commercial est immobile à 670 fr.

Le Suez reste à 1,860, on a coté 2.50 et 3 fr. de report sur le titre. La recette d'hier a été de 110 mille francs.

L'impulsion nouvelle donnée aux affaires du Crédit Viager par une direction intelligente, la réorganisation des agences en province et à l'étranger, les nouvelles combinaisons qui sont à l'étude, font présager que cette Compagnie occupera avant peu une place des plus honorables parmi les meilleures Compagnies d'assurances sur la vie.

Les cours ne changent pas sur les fonds étrangers : l'Italien est à 98.50; la Banque Ottomane à 595 fr.; le Turc à 8.35; l'Égypte à 325; les Consolidés anglais à 99 13/16.

Les chemins de fer sont plutôt faibles : Nord à 1,660, Lyon à 1,235, Orléans à 1,320, Midi à 1,180, Est à 772.50, Ouest à 838.75.

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Nous apprenons la mort de M. Frœlinger, capitaine au 42<sup>e</sup> cuirassiers, à Angers.

M. Frœlinger a gagné tous ses grades à l'École de cavalerie; comme instructeur, il s'était fait remarquer par son amour du travail, son savoir et l'aménité de son caractère.

Cette mort laissera un vide au 42<sup>e</sup> cuirassiers et parmi les nombreux amis du capitaine Frœlinger.

## Notre collège de filles

ET L'ALLOCATION DE L'ÉTAT

Après avoir absorbé 368 millions, la caisse pour la construction des écoles est dans l'impuissance de continuer l'œuvre follement fantastique à laquelle on la destinait. Le budget de 1885 ne saurait, en effet, lui fournir la plus petite subvention; il ne peut que lui offrir les 250 ou 300 millions qui constitueront, en fin de compte, son déficit inévitable. Ce chiffre est bien maigre pour les appétits électoraux de la majorité républicaine, qui ne veut pas renoncer à la réalisation de son rêve fantastique, parce qu'elle sent qu'il pourrait lui coûter cher de tromper les espérances surexcitées des communes et des instituteurs. Elle ne peut laisser en suspens la construction de ces « palais scolaires », qui ne flattent pas seulement la sottise vaniteuse des municipalités républicaines, mais qui offrent encore l'avantage de faire vivre tant d'électeurs influents, depuis les architectes, dont les devis subissent de si étonnantes majorations, jusqu'aux entrepreneurs soigneusement choisis parmi les frères et amis.

Mais comment faire? demande notre confrère le *Monde*. M. Fallières s'est ingénié, afin de calmer les inquiétudes de cette majorité si dévouée et si docile, et voici ce qu'il a imaginé : Ne pouvant prendre dans les caisses de l'État les 300 millions qui sont nécessaires pour achever l'entreprise, il s'est dit que les contribuables pourraient bien les fournir d'une autre façon, qui ne les fera pas trop crier. Il propose de charger le Crédit foncier de la caisse des écoles; les communes contracteraient avec cet établissement les emprunts qui permettraient de terminer ou de bâtir leurs écoles, et l'État se porterait caution des annuités de remboursement qu'elles auront à lui payer. On annonce qu'un projet de loi conçu en ce sens sera prochainement déposé à la Chambre des députés. Déjà même les ministres s'en sont occupés, comme nous l'avons dit dans notre numéro d'hier.

Ainsi, ce n'est pas assez des garanties onéreuses dont l'État est déjà chargé à l'égard des Compagnies de chemin de fer et d'autres établissements. Aux surprises que ces dernières ont déjà données au budget de 1884, nous verrons s'ajouter celles que ne manqueront pas d'amener ces emprunts communaux, qui excèdent tellement les res-

sources locales qu'on doit prévoir des déficits nombreux et considérables. Déjà la ville de Toulon a dû se déclarer incapable de rembourser à l'État les annuités qu'elle doit à la caisse des écoles. Beaucoup d'autres communes, moins importantes et moins riches, se trouveront dans le même cas, et l'on peut se demander, en présence de la persistante diminution du rendement des impôts et des octrois, quelles seront pour l'État et pour les communes les conséquences de ce système insensé de dépenses?

Les conséquences sont faciles à prévoir : c'est la déconfiture.

La ville de Saumur doit avoir des craintes sérieuses si elle n'a pas touché les 400,000 francs que lui a promis l'État pour la construction de son collège de filles. Forcément il faudra en revenir aux contribuables; c'est ce que nous avons toujours redouté.

## EGLISE DE LA VISITATION DE SAUMUR.

Quatrième dimanche de l'Avent, 24 décembre, dans l'église de la Visitation, office solennel à l'occasion de la première messe de M. l'abbé Delaunay, enfant de la paroisse.

A 10 heures précises, procession au presbytère pour aller chercher le nouveau prêtre et l'amener à l'église au chant du *Veni Creator*. — Messe chantée à deux chœurs.

## SIMPLE QUESTION.

Peut-on être à la fois républicain et catholique? demande l'*Anjou*.

Le *Patriote* répond non. Quand un maire, appuyé sur la majorité du Conseil municipal, demande l'érection d'une école congréganiste, il n'est plus républicain et n'est plus bon qu'à jeter aux orties.

Voici, en effet, ce que nous lisons dans le journal de la préfecture :

« A l'instigation de M. Galbrun, le maire pseudo-républicain de Gennes, le Conseil municipal de cette commune avait demandé la création d'une école maternelle congréganiste dont la direction aurait été confiée à une religieuse de Saint-Charles d'Angers, ordre cher au cœur de M. Fréppel.

Le Conseil départemental de l'instruction publique, saisi de la question dans sa séance du 15 novembre dernier, a trouvé que le besoin d'une école maternelle congréganiste ne se faisait nullement sentir à Gennes et a, conformément aux conclusions de son rapporteur, rejeté le vœu du Conseil municipal.

Cette décision, qui vient d'être notifiée à M. le maire de Gennes, fait le plus grand honneur à la majorité du Conseil départemental, mais ceux qui étaient tentés de croire au républicanisme de M. Galbrun doivent être édifiés. »

Le *Patriote* nous permettra de lui répondre, ajoute l'*Anjou*, que le vrai libéral, dans la circonstance, c'est M. Galbrun, et les vrais despotes Messieurs les membres formant la majorité du Conseil départemental de Maine-et-Loire.

Nous lisons aussi, à ce propos, dans l'*Union de l'Ouest* :

Craignant d'être découvert, il se jeta dans les buissons et continua sa marche à travers les épines. En peu d'instants sa blouse fut déchirée, mais le Potard ne s'en aperçut pas, tant il était attentif à surveiller les mouvements des gendarmes.

Bientôt il n'eut pas de doute : c'était droit à l'étang d'Indret que les brigades se dirigeaient. Eugène eut un violent accès de fureur :

— Misérable Julien! pensa-t-il, espion! traître! C'est toi qui as révélé au vieux Michel la retraite de Rouget! avant peu tu auras de mes nouvelles!

Mais aussitôt le pauvre Potard réfléchit qu'il était le premier coupable. S'il n'avait pas amené Julien avec lui à l'étang d'Indret; les gendarmes n'auraient rien su. Il tourna alors sa grande colère contre lui-même :

— Ai-je été assez naïf! dit-il, voilà qui t'apprendra à bavarder, Eugène Carrou! si tu gardais mieux les secrets qu'on te confie, ces malheurs n'arriveraient pas... mais c'est égal, Julien Davy, tu me paieras cela, et avant peu!

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

Chez la fruitière :

— M<sup>me</sup> Gibou, vous qui avez un journaliste dans votre maison, savez-vous ce que c'est que cette loi sur les récidivistes?

— Encore des bêtises, mam'zelle Victoire! Il paraît que c'est pour empêcher les veufs de se remarier.

« Le *Patriote* prend texte de cette décision contraire à la liberté municipale pour accuser le maire, M. Galbrun, de n'être pas un vrai républicain. M. Galbrun, en effet, qui passait pour être républicain, a lui-même proposé la création d'une école maternelle, qui serait fort utile à la commune. Mais, suivant le *Patriote*, on ne peut être républicain et vouloir confier l'école maternelle à la direction d'une religieuse. Voilà donc M. Galbrun exclu du parti républicain, parce qu'il a été vraiment libéral et soucieux des intérêts de ses concitoyens. Cela doit être dit et répété : qui sait demeurer juste et libéral, ne peut être républicain. »

VERNANTES. — La semaine dernière, un individu se présenta chez M. Joseph Lefevre, loueur de chevaux à Vernantes, et loua une voiture pour faire le trajet de Saumur.

La journée se passa et le lendemain également sans que l'inconnu reparût.

M. Lefevre a porté plainte à la gendarmerie.

Le cheval et la voiture sont estimés 500 fr.

SAINT-MARTIN-DE-LA-PLACE. — Un vagabond du nom de Vaillant, Jean-Baptiste, vient d'être arrêté pour vol à Saint-Martin-de-la-Place.

## ANGERS.

L'Electeur annonce que M. Audra, pasteur protestant à Angers, a été nommé président du cercle angevin de la *Ligue de l'Enseignement*.

Or, chacun sait aujourd'hui que cette ligue est affiliée à la franc-maçonnerie et qu'elle a été créée, non pour l'instruction, mais contre l'Eglise.

Ergo, le doux pasteur est franc-maçon et combat le christianisme de son mieux.

On ne faisait pas cela, au bon vieux temps!

## L'AFFAIRE DE LA SATIRE.

La *Satire de l'Ouest*, poursuivie à la requête de M. le docteur Guignard pour délit de diffamation, est venue à l'audience de vendredi dernier.

Le tribunal d'Angers, estimant que les faits relevés dans l'article incriminé ne constituent pas le délit de diffamation, mais d'injure, et que le tribunal n'est pas régulièrement saisi de ce dernier délit par l'assignation lancée par le D<sup>r</sup> Guignard, renvoie M. Lemétayer, gérant, des fins de la plainte, et condamne le D<sup>r</sup> Guignard aux dépens.

Le D<sup>r</sup> Guignard peut lancer une nouvelle assignation pour délit d'injure, dans le délai de trois mois, par lequel se prescrivent les délits de presse, d'après la loi de juillet 1884.

Le *Droit* résume comme suit l'arrêt de la Cour de cassation, qui annule les élections du 27 juin pour le tribunal de commerce d'Angers :

« La nouvelle loi du 8 décembre 1883 sur les élections consulaires, d'après son économie même, et notamment son article 3, est une loi dont l'application ne pouvait se faire que postérieurement au 1<sup>er</sup> novembre 1884.

» Viols dès lors cette loi en lui donnant un effet rétroactif qu'elle ne comportait pas, l'arrêt qui valide de telles élections faites en sa conformité et antérieurement à ladite date.

» Ainsi jugé, sur le pourvoi de MM. Lévesque, Briand et autres, par la cassation des deux arrêts de la cour d'Angers du 16 juillet 1884, M. Michaux-Ballaire, cons. rapport., M. Charrins, premier avocat général (concl. conf.); M<sup>e</sup> de Ramel, avocat. »

D'où il s'ensuit, fait remarquer le *Petit Courrier* (d'Angers), que, depuis quelque temps, les opportunistes n'ont vraiment pas de chance. Leur étoile pâlit.

Les arrêts leur tombent dessus dru comme grêle.

Dans la circonstance présente, le plus à plaindre est à coup sûr le premier président. La Cour de cassation ne paraît pas goûter du tout sa jurisprudence, — on dit, du reste, que M. Forquet de Dorne, très-fatigué, ne siège plus que de deux semaines l'une. — Il se repose et se fait remplacer par... M. Mérot. Il estime, sans doute, que les justiciables n'ont rien à y perdre.

quelque chose de grave, et Rouget pourrait bien être pris tantôt.

— Pourquoi cela? demanda le père Carrou.

— Voici ce qu'on m'a dit tout à l'heure, reprit le charbonnier.

Et il raconte à ses interlocuteurs la réunion des trois brigades à Daumeray sous le commandement du vieux Michel, et le départ des gendarmes pour la forêt.

Eugène écoutait en silence.

— Où allaient-ils? demanda le père Carrou.

— On n'en sait rien, répondit Baptiste.

— Que disait le vieux Michel?

— Il avait l'air joyeux, comme un homme sûr de son coup.

— Diable! observa Carrou. Ceci est grave. Quand le vieux coquin de Michel a l'air gai, les braconniers n'ont qu'à se bien tenir! Pauvre Rouget, je le plains!

Eugène devenait de plus en plus sombre.

— Et sait-on, demanda-t-il à Baptiste, quelle direction les gendarmes ont prise?

— Ils ont remonté vers le nord, du côté des étangs.

A ce mot d'étang, les deux Carrou se lancèrent un coup d'œil que le charbonnier n'aperçut pas. Celui-ci reprit :

— J'ai voulu vous prévenir tout de suite, parce que je sais que vous protégez Rouget...

— Qui l'a dit cela?

— Oh! tout le monde. Les gendarmes le savent bien aussi. Si vous connaissez la retraite de Louis, il serait peut-être bon de le prévenir.

— C'est bien, mon cher Baptiste, dit le père Carrou. Je vois que décidément tu es un brave charbonnier. Tu dois avoir chaud, après une telle course. Approchons-nous de la table et vidons ensemble la bouteille commencée ce matin.

Puis il se retourna cherchant son fls.

— Où es-tu donc, Eugène? cria-t-il. Viens boire avec nous.

Mais Eugène avait disparu.

— Où diable est-il? demanda Baptiste.

Le père Carrou comprit de suite que le Potard était parti au secours de Rouget. La même pensée vint à Baptiste.

— Le brave garçon, dit-il; il ne perd pas une minute pour secourir ses amis.

Eugène, en effet, était sorti sans bruit, avait remplacé ses lourds sabots par des souliers, et avait pris au pas de course la direction de l'étang d'Indret. Ce rassemblement des gendarmes l'effrayait. Sans savoir encore si la retraite de Rouget était découverte, il voulait tout au moins prévenir Louis et l'engager à rester sur ses gardes.

Après une heure de marche, il aperçut les gendarmes qui marchaient devant lui dans la même direction.

Le côté plaisant de l'aventure est la découverte du *Patriote*. On se rappelle quelles fanfares avait sonnées ce journal, qui a le triomphe facile. Il se donne toujours raison, surtout quand il est battu à plate couture.

En attendant les élections au tribunal de commerce, MM. Chabron et Trouillet feront bien de nouer connaissance avec leur code. Ce sera du temps bien employé.

On lit dans l'Electeur :

« Les 280 députés qui ont voté contre l'amendement Floquet ne sont pas seulement des renégats du suffrage universel qui les a fait ce qu'ils sont ; ce sont les circonscriptions de M. Ferry ! » — P. L. BÉCHET.

MM. Benoist et Mailié (Alexis) sont dans les 280 « circonscriptions de M. Ferry ».

On annonce la mort de M. Galpin, député de la Sarthe.

TOURS.

Élections municipales complémentaires du 14 décembre.

Inscrits : 11,918. — Votants, 7,326.  
Majorité absolue : 3,643.

Liste républicaine anti-cléricale.

MM. Clément-Lerouge ..... 3847 voix.  
Gorce ..... 3841 —  
Desbranches ..... 3840 —  
Pineau ..... 3839 —

Liste municipale.

MM. Houssard ..... 3396 voix.  
Pillet ..... 3333 —  
Faye ..... 3315 —  
Durand ..... 3309 —

Les quatre candidats de la liste républicaine anti-cléricale sont élus.

Nous lisons à ce sujet dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« L'insuccès que nos candidats ont subi dimanche, est de ceux qui honorent un parti.

« S'il y a eu, comme toujours, trop d'absentions, s'il y a encore sur les listes d'émargement les traces d'une indifférence déplorable de la part de plusieurs, la liste complémentaire que nous recommandions a pourtant réuni un plus grand nombre de voix que celle même des trente-deux candidats du 14 mai dernier.

« Nous avons fait un progrès nouveau en face d'adversaires réunis pour la première fois autour des mêmes noms, partant un pas de plus vers le but que nous poursuivons et poursuivrons sans nous lasser, jusqu'à ce que notre minorité, grossissant à chaque lutte électorale, devienne enfin la majorité.

« Une fois de plus les électeurs ont prouvé que la constance électorale n'est pas inutile et qu'elle prépare peu à peu le succès définitif.

« Une fois de plus les électeurs, à l'exemple de leurs candidats, ont donné un témoi-

gnage de leur sens politique, de leur amour du bien public et de leur union.

« L'écart des voix entre la liste radicale et la liste modérée du 14 mai dernier, était de 1700 voix environ. Il se réduit aujourd'hui à 440. C'est-à-dire que le parti radical ne l'emporte sur les partis modérés que de six suffrages pour cent.

« Aussi peut-on sans témérité affirmer que la population indigène de la ville de Tours est pour la plus grande part composée des partisans des idées d'ordre et de modération que représentaient nos candidats. C'est la population nomade, formée des fonctionnaires et des ouvriers de passage qui, en déplaçant la majorité, impose ses volontés à tous.

« Nous pouvons le dire bien haut, nos amis, élus par leurs concitoyens, ne sont mis en échec que par des étrangers soumis aux ordres du gouvernement et indifférents à tous les intérêts municipaux.

« Dans Tours-centre, c'est-à-dire dans la vieille ville, centre du commerce et de l'industrie, la liste modérée a conquis, cette fois, une majorité de deux cents voix.

« Dans Tours-sud, centre des populations ouvrières, le nombre de nos suffrages va toujours en augmentant.

« L'élection de dimanche est donc un encouragement pour les électeurs à continuer l'application du principe de constance électorale que nous n'avons cessé de professer.

» JULES DELAHAYE. »

POITIERS.

Élections municipales complémentaires.

M. Jacquelin et M. Pasquier ont été élus, dimanche, conseillers municipaux. La ville de Poitiers n'en sera pas mieux administrée.

Sur 8,055 électeurs inscrits, il n'y a eu que 4,234 votants.

M. Pasquier a obtenu 2,447 voix.  
M. Jacquelin, 2,440.

M. Dardenne a obtenu 2,060 voix.  
M. Grassin-Delyle, 2,057.

On voit que le nombre des abstentions a été énorme — près de moitié, 3,824 sur 8,055 — et que le succès des républicains est des plus maigres.

Ce qui n'a pas empêché que les susdits républicains n'aient allumé tous leurs lampions dimanche. On aurait dit qu'une grande victoire venait d'être remportée par nos vaillants soldats, en Chine.

Décidément, les républicains se contentent de peu ! (*Journal de la Vienne.*)

On voit que le succès des républicains, à Poitiers comme à Tours, a été des moins glorieux, vu le chiffre de voix obtenu par les candidats conservateurs et la nombre des abstentions.

Le républicains sont véritablement trop naïfs de chanter victoire et de préjuger, à la suite de ce pitoyable résultat, des élections futures.

NANTES.

On assure qu'en ce moment il n'y a pas moins de 35 concurrents pour la place de

receveur municipal, vacante par suite du décès de M. Ollivier.

Dans le nombre, se trouvent plusieurs conseillers municipaux républicains.

Cette place rapporte 48,000 francs. Il n'est pas étonnant qu'elle excite de nombreuses convoitises.

Il est probable que, comme toujours, la place sera donnée non au plus habile et au plus méritant, mais au plus républicain.

Ministère des Postes et des Télégraphes

CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE

Résultats généraux pour l'ensemble des départements pendant le mois d'octobre 1884.

Versements reçus de 68,876 déposants, dont 14,886 nouveaux. 7.578.405 36  
Remboursements à 21,604 déposants, dont 5,028 pour solde. 6.250.914 95  
Excédent des versements. 1.327.490 41

Opérations effectuées dans le département de Maine-et-Loire pendant le mois de novembre 1884.

Versements reçus de 718 déposants, dont 199 nouveaux. 109.921 12  
Remboursements à 193 déposants, dont 42 pour solde. 65.111 47  
Excédent des remboursements. 44.809 65

Le Directeur des Postes et des Télégraphes du département de Maine-et-Loire,  
OLIVIER.

A l'occasion du *Jour de l'An*, l'ÉPICERIE CENTRALE a encore augmenté de nouvelles sortes de liqueurs, de spiritueux et de vins étrangers, le stock considérable qu'elle offrait déjà à ses nombreux acheteurs. Nous engageons vivement les personnes qui aiment à réunir le bon au bon marché de demander le catalogue général qui est envoyé franco.

CONSEILS ET RECETTES.

On ne doit pas employer les draps blancs de lessive pour les malades.

Ces draps sont imprégnés de sels délétères qui attirent l'humidité de l'air. Ils doivent être présentés devant un feu vif pour les dessécher et les chauffer.

Les draps de toile seront employés l'été, ceux de coton doivent être réservés pour l'hiver.

Voici un moyen facile et, nous assure-t-on, absolument certain, de se débarrasser de l'incommode *coryza* ou rhume de cerveau. Ce moyen consiste à faire des inhalations de teinture d'iode ; on place à cet effet, sous le nez du malade, un flacon de teinture d'iode que l'on tient à la main. L'iode, sous l'influence de la chaleur de la main, se vaporise. On répète les inhalations de trois en trois minutes pendant une heure, et, peu de temps après, tout symptôme de mal a disparu.

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 15 décembre

	Froment	Avoine
Angers, l'hect. 13 75 à 14 75	8 » à 9 50	
Saumur, 14 75 15 »	8 75 » »	
Baugé, 15 » 15 50	9 » » »	
Segré, 15 » » »	9 » » »	
Beaupreau, 15 » » »	9 » » »	
Montfaucon, 15 » » »	8 50 » »	
Montrevault, 14 50 » »	8 50 » »	
Chemillé, 14 » 14 75	8 25 8 75	
Champlocéaux, 15 » » »	9 » » »	
Cholet, 15 » » »	8 » 9 »	
Vihiers, 14 » 14 50	8 » » »	
Brissac, 15 » » »	8 » » »	
Chalonnnes, 15 » » »	9 » » »	
Doué, 15 » 15 75	8 » 8 25	

A Nantes, blés américains, de 20 50 à » » les 100 kilos.  
Les bons blés français valent de 15 25 à 15 50 les 80 kilos.

LE JEUNE AGE ILLUSTRÉ

Journal des Enfants

Paraissant tous les samedis, sous la direction de M<sup>lle</sup> LERIDA GROFROY.

Sommaire du n°207 (samedi 43 décembre 1884)

Courrier des enfants : le *Littoral de la France*, par A. Brébion. — Les récits de la grand-mère, par Hoffmann. — Chronique bruxelloise : Manifestation André van Hasselt, par E. van Hasselt. — Le littoral de la France : Morlaix, par Ch.-F. Aubert. — Tablettes musicales : Berlioz, par Céline Carissan. — Le joyeux Noël de Marguerite, par André Surville. — Heures de loisir, par Fr. Étienne. COUVERTURE : Annonces.

ABONNEMENT : pour la France, un an 10 fr., six mois 6 fr. — Bureaux : 76, rue des Saints-Pères, Paris.

LOTÉRIE DES ARTS DÉCORATIFS

TIRAGE COMPLÉMENTAIRE

31 DÉCEMBRE 1884.

Un gros lot de 500,000 francs.

1 gros lot de 100,000 fr.	1 gros lot de 10,000 fr.
1 gros lot de 50,000 fr.	25 lots de 1,000 fr.
2 gros lots de 25,000 fr.	80 lots de 500 fr.

AU TOTAL 106 LOTS FORMANT 770,000 francs, payables en argent à la Banque de France.

AVIS IMPORTANT. — Tous les billets vendus depuis le commencement de l'émission participeront à ce tirage au même titre que les 2,603,028 billets non placés lors du présent tirage.

Le billet : UN franc. — En vente chez tous les marchands de tabac. — On peut se les procurer directement par lettre adressée à M. H. AVENEL, directeur de la Loterie, au Palais de l'Industrie, Champs-Élysées, Paris.

BOURSE DE PARIS.

DU 16 DÉCEMBRE 1884.

Rente 3 0/0. . . . .	78 35
Rente 3 0/0 amortissable . . . . .	80 87
Rente 4 1/2. . . . .	103 85
Rente 4 1/2 (nouvelle) . . . . .	108 75
Obligations du Trésor. . . . .	510 »

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

MARIELLE

— Il te fera épouser un prince ; pars, Marielle, oublie-moi ; une comtesse et un laboureur n'ont rien de commun.

— Mais un Monsieur, Olivier, vaut une demoiselle.

— Suis-je un Monsieur, moi ? dis-je avec amertume.

— Si tu m'aimes, deviens-le.

— Tu railles, Marielle. Comment le devenir ?

— En étudiant. Par l'étude on acquiert de l'instruction et par l'instruction on se crée une position. J'ai bien réfléchi, va, aux moyens qui rapprochent les petits des grands ! Je n'en ai trouvé qu'un seul, celui-là. Tu es jeune, travaille donc ; et présente-toi au comte Ferruchi avec un brevet d'officier de marine ou sous l'habit d'un fonctionnaire du gouvernement. Un monsieur ne se refuse pas comme un paysan ; il estimera ce que tu auras fait pour l'élever jusqu'à moi.

— Marielle ! cria ma mère du dehors, presse-toi, mon enfant, le courrier s'impatiente.

— Olivier, je t'abandonne mon bonheur... aie du courage... je t'aime... je t'attendrai... au revoir en Italie.

— Au revoir ! fit mon cœur rempli d'espérance et d'amour ; au revoir, ma bien-aimée !

Nous restâmes un moment embrassés, nous souriant, la flamme de la jeunesse aux yeux, les gaîtés du printemps aux lèvres.

On l'appela.

Elle se dégagea de mon étreinte et s'enfuit.

Je me précipitai sur ses pas, je ne pus la rattraper. Elle monta en voiture. Un tourbillon de poussière vola au loin, un coude de la route me déroba le courrier, le bruit des roues se perdit peu à peu dans l'éloignement, je ne vis plus rien, je n'entendis plus rien : elle emportait toute mon âme, mais j'avais la sienne.

XX

Quel obstacle ne surmonte-t-on point quand on est aimé, que l'on aime !... La foi fait des miracles. L'amour, comme la foi, transporte les montagnes.

Je me mis à l'œuvre sur l'heure. J'achetai des livres, des instruments, j'étudiai de jour et de nuit, avec l'ardeur d'un homme qui se dit : Vouloir, c'est pouvoir.

Un vieil officier en retraite me préparait aux examens de capitaine au long cours.

Le long cours, moins en honneur que la marine militaire, offre sur elle l'inappréciable avantage de vous classer chef supérieur dès le début de votre carrière, et vous laisse une liberté d'action que le service de l'Etat aliène. Il m'eût fallu une vie pour conquérir grade par grade l'épaulette, ou passer de bureau en bureau par la filière administrative avant d'obtenir une place marquante qui m'enrichît, car le père de Marielle exigeait encore, outre l'instruction et la position, une fortune relative. En quelques années, le trafic honorable du long cours me créait une indépendance nécessaire à l'homme qui aime une héritière et aspire à sa main, car elle le défend d'une arrière-pensée de lucre [et de cupidité, que la méfiance ombrageuse de la jalouse opinion du monde prête aux déshérités de la terre. Richesses égales, désintéressements égaux, présumé-t-elle : erreur. Le plus riche n'est pas toujours le plus désintéressé. Les pauvres sont rarement avarés. C'est l'or qui a soif d'or ; c'est celui qui possède qui s'acharne à doubler, tripler, quadrupler son capital monnayé, souvent, hélas ! aux dépens de ses sentiments d'honneur et de probité. Mais l'opinion raisonne différemment. La proportion des bourses est pour elle une garantie morale et matérielle de la délicatesse des sentiments, comme de la sympathie des caractères. Rectifier son jugement là-dessus ne m'appartenait pas. Plus que tout autre, les mains vides on pourrait me sus-

pecter de simuler l'amour, quand je convoitais les millions. A tout prix, mon indépendance était à conquérir, afin que je pusse répondre au comte, s'il insinuaient que j'avais abusé de l'inexpérience de sa fille pour m'en faire aimer et capter sa dot :

— Donnez-la moi, je ne veux qu'elle...

Marielle approuvait mes scrupules de conscience et mes études. Elle m'écrivait de longues lettres d'encouragement.

Les premières étaient courtes, laconiques, des bulletins de santé. Mais de lettre en lettre, l'écolière progressait, son orthographe était moins capricieuse, sa ponctuation moins jetée, ses liaisons se formaient. Le bulletin passait correspondance intime, le billet journal.

Voici, du reste, un échantillon du style et de la prose de Marielle à l'apogée de son instruction.

(A suivre.) AUGUSTA COUPRY.

Un individu forieux entre dans un bazar.  
— Monsieur, vous m'avez indignement volé ! Je vous ai acheté hier ce parapluie, à 6 fr. 75, et voyez déjà dans quel état il est !  
— C'est bizarre !... machonne le marchand.  
Et il inspecte les ressorts, les baleines, le tafetas...  
Puis, tout à coup :  
— Est-ce que vous ne l'auriez pas laissé mouiller ?

Étude de M<sup>e</sup> SOUDÉE, avoué à Angers, 13, rue Desjardins.

# VENTE

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

A la barre du Tribunal de première instance d'Angers, rue Pocquet-de-Livonnière,

Le vendredi 16 janvier 1885, à midi,

En deux lots,

## 1<sup>o</sup> UN VASTE HOTEL

Avec Bâtimens d'exploitation,

Sis à Angers, boulevard du Château, n<sup>o</sup> 4, et rue Traversière;

Sur la mise à prix de vingt mille francs, ci..... 20,000 fr.

## 2<sup>o</sup> MAISON de Campagne

Avec Servitudes, Jardin & Verger,

Sise à la Roche-d'Erigné, commune de Mûrs (Maine-et-Loire);

Sur la mise à prix de cinq cents francs, ci..... 500 fr.

Outre les frais et charges.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M<sup>e</sup> SOUDÉE et à M<sup>e</sup> BONIN, avoués.

Pour insertion sommaire, Signé: SOUDÉE.

ON DEMANDE à acquérir, dans le département de Maine-et-Loire ou ses limites, Propriété de rapport, de 2 à 250,000 francs.

S'adresser à M<sup>e</sup> GUYARD, notaire aux Rosiers-sur-Loire (Maine-et-Loire).

### A VENDRE

A L'AMIABLE

## UNE MAISON

Au hameau de Rio, près Saumur,

Avec remise, écurie et jardin planté d'arbres fruitiers.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur. (876)

## A Vendre ou à Louer VASTE MAISON

Place Saint-Pierre.

S'adresser à M<sup>e</sup> PINAULT, notaire, ou à M. PIRON, à Tours. (819)

### A LOUER

## ANCIENNE MAISON LAVOYE

Actuellement restaurée à neuf,

Rue Basse-Saint-Pierre.

S'adresser à M<sup>e</sup> CHICOTEAU, notaire à Loudun, propriétaire de cette maison, ou au bureau du journal.

### A VENDRE

## BEAU JARDIN

## Maisonnette et onze ares

Enclos de murs,

Rue de l'Abattoir,

Dépendant de la succession de M. Noël GIRARD.

S'adresser à M<sup>e</sup> BRAC, notaire.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1885,

## LE MAGASIN

Occupé actuellement par M. MOURAUX, Grande-Rue, n<sup>o</sup> 1.

S'adresser chez M. LARDÉ, dans la même maison. (611)

Construction d'appareils de Chauffage EN TOUTS GENRES

## OURTOULE-MARTRES

FUMISTE

28, rue Brault, Saumur.

Spécialité de Calorifères

Cheminées marbre, faïence et tôle.

### A CÉDER

Pour cause de décès,

## UNE MAISON DE VINS

Eaux-de-vie, Liqueurs,

Dans le département de Maine-et-Loire Bonne clientèle.

S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE

## UN PRESOIR TROYEN

Tirant de 8 à 12 barriques.

S'adresser à M. Marie PORROU, à la Rochecoutant, commune de Tigné, par Villiers. (877)

### A VENDRE

Une BELLE JUMENT bai-cerise, taille 1 mètre 56, prenant cinq ans au mois de mai.

Bonne occasion.

S'adresser à M. BALME, quai de Limoges, 14, Saumur. (947)

### A VENDRE

## UN PONEY

5 ans,

S'attelant et se montant bien.

S'adresser chez M. SAINTON-GUILLOIN, quai de Limoges. (925)

### A VENDRE

## UNE JUMENT

4 ans 1/2, demi sang, 1 mèt. 52.

S'adresser à M. PICHON, Lovée-Neuve, près Saumur. (918)

### A VENDRE

Avec garantie,

## DEUX GRANDS CARROSSIERS

Anglais, six ans.

S'adresser à M. RAMBAULT, 40, rue de la Fidélité.

Ancienne Maison Bontemps-Rochat

## ROLLAND FRÈRES, Succ<sup>rs</sup>

5, Rue d'Orléans.

On demande un apprenti pour la QUINCAILLERIE. (919)

M. Henri LOWCAY, professeur d'Anglais, demande leçons. — Prix modérés.

S'adresser, pour renseignements, à M. MILON, libraire, ou à M. LOWCAY (le jeudi, de 1 heure à 3 heures), à « Plaisance », Baigneux, près Saumur.

ON DEMANDE un apprenti et un garçon de course.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME marié demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

### AUX ÉLÉGANTS

## CHEMISERIE MODÈLE

## M. MONTEL

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

LA MAISON

## MENIER-GUÉRET

20, rue de Lorraine, Saumur,

A l'honneur de prévenir MM. les Entrepreneurs de charpente, menuiserie, couvertures, etc., qu'elle tient à leur disposition les bois

## SAPIN DU NORD

Débité de toutes dimensions

Spécialité de parquets Sapin du Nord, en tous genres.

Prix très-modérés.

Étrennes 1885

# LE MOIS DES CADEAUX

Étrennes 1885

FOULARDS, CRAVATES

Parfumerie

Porte-monnaie, Porte-cartes

PORTE-TRÉSOR

ÉVENTAILS

Et des Fourrures

# ÉTRENNES 1885

FOURRURES, GANTERIE

Mouchoirs

SACS-TOILETTES

Sacs-Nécessaires

Pour Hommes et pour Dames

# MAGASINS DE LA GLANEUSE

SAUMUR — 51 et 53, rue Saint-Jean, 51 et 53 — SAUMUR

Pour se donner entièrement aux Comptoirs de Modes, Soieries et Jerseys Parisiens, dont l'extension prend chaque jour une plus Grande Importance, et aussi pour faciliter l'emplacement de ces Comptoirs, les Magasins de la Glaneuse ont décidé, à partir du Jeudi 18 Décembre courant,

# LA LIQUIDATION ENTIÈRE

De tous les Objets dits :

## ARTICLES D'ÉTRENNES

Avec un très-grand Rabais sur tous les prix, et un escompte, au comptant, De 15 0/0

Nomenclature des Articles faisant partie de la LIQUIDATION, donnant droit à un escompte de 15 0/0 au comptant et exposés dans les MAGASINS du 1<sup>er</sup> :

Porcelaines montées, Petits-Bronzes, Maroquinerie, Tabletterie, Marqueterie, Vannerie, Peluche, Laque, Écuille, Ivoire, Bambou, Cuivre repoussé, Albums, Chevalets et Cadres pour photographies, Glaces, Encrriers, Sous-Mains en Peluche et Cuir de Russie, Rouleaux à Musique, Bureaux, Pupitres, Portefeuilles, Porte-Cartes, Porte-Cigares, Séchoirs à Cigares, Plateaux, Boîtes à bijoux, à gants, à mouchoirs, Sacs de voyage, Nécessaires de toilette, à ouvrage, Carnets de bal, de visites, Caves à liqueurs, Jardinières en Tuya, Bois de rose, etc., etc.

CETTE LIQUIDATION, sans précédent, à Saumur, par la quantité, la fraîcheur et le Bon Marché de tous les Articles mis en vente, est certainement appelée à un immense succès, et TOUT LE MONDE voudra profiter de l'occasion unique offerte par les Magasins de la Glaneuse, pour les Étrennes 1885.

A TOUS LES AUTRES COMPTOIRS, il y aura des Occasions RÉELLES, mais nous citerons comme ARTICLES très-avantageux et UTILES :

Des Manchons pour Dames, depuis.	1 45
Des Jupons flanelle avec festons brodés, depuis.	2 95
Des Jupons noirs et couleurs, depuis.	4 95
id. satin soie, noirs, ouatés, depuis.	18 75
Des Mouchoirs batiste fil, vignettes tissées couleur, initiales brodées, prix sans précédent, la douzaine.	40 75
Des Mouchoirs batiste fil blanc, ourlés à jour, initiales brodées, prix unique.	1 05

Grand choix d'Éventails riches pour Cadeaux

Assortiment considérable de Manchons pour Dames et Fillettes, à des prix défiant toute concurrence Pélerines, Fourrures, Boas, Foulards, Cravates, Mantilles Andalouses, Espagnoles, etc., etc.

MAGASINS DE LA GLANEUSE.

Ouverture de la Vente, Jeudi 18 Décembre courant.

# L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie commerciale de Paris, lauréat des Sociétés savantes.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA

## GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 Cartes coloriées, tous les départements, les Colonies et les plans en chromo des grandes villes de France.

45 CENTIMES la livraison avec carte coloriée

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 centimes ou en 25 séries à 75 centimes NE REVIENDRA QU'A 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes.

La 1<sup>re</sup> livraison à 15 c., contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires. Demander gratis un spécimen à M. FAYARD, éditeur, 78, boulevard Saint-Michel, Paris.

## Crédit à tout le Monde

PAR

# L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS,

SAUMUR

## Glycérine Minéralisée

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR.

MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



Son usage quotidien pour la Toilette et son emploi dans les Bains rétablit les fonctions de la peau qu'elle nettoie, adoucit et parfume.

Guérit et préserve des Maladies cutanées, du PITYRIASIS (cause de la chute des cheveux), etc.

Elle guérit les ENGELURES et les CREVASSES en un ou deux jours. Elle remplace avec avantage les Bains de Barèges. Recommandée pour les soins hygiéniques, quotidiens et intimes, par les Sommités médicales.

Chez l'inventeur, à SAUMUR, Pharmacies, Étab<sup>l</sup> de bains, Maisons de Produits hygiéniques. (Lire la Notice.)



9, rue Courcouronne, 9, A SAUMUR

M. DELPHIN GASP, représentant de commerce, fait savoir qu'il se charge d'expertise, comptabilité, de rendre à domicile sur la place de Saumur et ses environs, à six lieues à la ronde, imprimés, catalogues, prospectus, réclames, factures, quittances, lettres de faire part de mariages et de décès, et de toutes espèces d'informations.

Trois jours par semaine sont réservés pour les environs.

## FUMIER

ON DEMANDE à acheter le fumier de 3 ou 4 chevaux à l'année. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME DE CONFIANCE demande à se placer, comme homme de peine ou pour le service d'une maison.

S'adresser quai de Limoges, 57.

Saumur, imprimerie P. GODET.